

Dossier pédagogique pour
les écoles primaires

SCHOOL
FOR
RIGHTS



Les droits de l'enfant expliqués aux enfants

Pour les enfants de 10 à 12 ans



COLOPHON

Participation à la rédaction de ce dossier

Plusieurs volontaires et stagiaires, dont Katie, Hendrine,...

Dessins et illustrations : Siegfried Verhaert

Coordination

Wim Taelman (ASBL Vormen)



Plan International Belgique

Galeries Ravenstein 3 B 5

1000 Bruxelles

info@planinternational.be



planinternational.be/nl



@planfans



@PlanBelgium



@PlanBelgie

Les informations générales à propos de chaque droit de l'enfant se basent sur le livre « Krekelboek - Ideeënboek voor KinderRechtenEducatie in Kleuter- En Lager onderwijs »
(disponible gratuitement sur www.kinderrechtenschool.be).



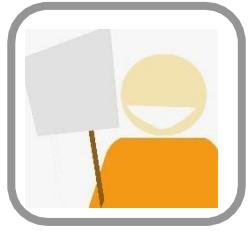


TABLE DES MATIÈRES

LES DROITS DE L'ENFANT, C'EST QUOI ?.....	5
CHAQUE ENFANT A LE DROIT D'AVOIR SA PROPRE OPINION ET DE PARTICIPER	6
CHAQUE ENFANT A LE DROIT D'AVOIR SA PROPRE RELIGION ET CULTURE	6
CHAQUE ENFANT A LE DROIT À DE LA NOURRITURE SAINTE, À DE L'EAU, À DES VÊTEMENTS ET À UN ABRI	7
CHAQUE ENFANT A LE DROIT DE SE RÉUNIR AVEC D'AUTRES.....	8
CHAQUE ENFANT A LE DROIT À LA SÉCURITÉ ET À LA PROTECTION	9
CHAQUE ENFANT A LE DROIT À L'ENSEIGNEMENT ET À L'INFORMATION	10
CHAQUE ENFANT A LE DROIT AU JEU ET AUX LOISIRS.....	11
CHAQUE ENFANT A LE DROIT AUX SOINS	12
CHAQUE ENFANT A LE DROIT D'AVOIR UN NOM ET UNE NATIONALITÉ.....	13
CHAQUE ENFANT A LE DROIT À UN TRAITEMENT ÉGAL.....	14
CHAQUE ENFANT A LE DROIT D'ÊTRE PROTÉGÉ.E CONTRE L'EXPLOITATION	15
CHAQUE ENFANT A LE DROIT À LA VIE PRIVÉE	16
CHAQUE ENFANT A LE DROIT D'ÊTRE AVEC SA PROPRE FAMILLE.....	17
CHAQUE ENFANT A LE DROIT D'ACCÉDER AUX SOINS EN CAS DE SITUATION DE HANDICAP OU DE MALADIE	18
CHAQUE ENFANT A LE DROIT D'ÊTRE PROTÉGÉ.E CONTRE L'EMPRISONNEMENT ILLÉGAL....	19
CHAQUE ENFANT A LE DROIT D'ÊTRE PROTÉGÉ.E CONTRE LA GUERRE	20
CHAQUE ENFANT A LE DROIT D'ÊTRE PROTÉGÉ.E EN CAS D'ADOPTION	21





LES DROITS DE L'ENFANT, C'EST QUOI ?



Tout le monde a des droits : les droits de l'homme. Les enfants sont différents des adultes. Je n'ai pas d'argent. Je ne suis pas encore aussi grand et fort que les grands. Je suis plus vulnérable. Je dois encore apprendre beaucoup de choses. En tant qu'enfant, j'ai besoin de protection et de soins spécifiques. J'aime jouer. Pourtant, les enfants doivent aussi être écouté.e.s. C'est pourquoi les autres enfants et moi-même avons des droits particuliers : les droits de l'enfant. Ceux-ci s'appliquent à toutes les personnes jusqu'à l'âge de 18 ans.

Le droit se définit par quelque chose que je peux exiger. L'enseignement est un droit. Chaque pays est tenu de garantir un enseignement aux enfants. Malheureusement, il arrive très souvent que les enfants n'obtiennent pas ce qu'il leur revient de droit. Les droits de l'enfant sont alors bafoués.

Moi !



Toi aussi, tu bénéficies de tous les droits des enfants. Que tu habites loin ou tout près. Que je te trouve sympa ou non. Que tu aies été méchant.e ou non, tu as des droits. Tu peux faire valoir tes droits aussi longtemps que tu ne violes pas ceux des autres.

Un droit est parfois inscrit dans la législation de ton pays. Tu peux alors le revendiquer. Mais ce n'est pas toujours le cas. Quoi qu'il en soit, tu peux défendre ton droit.

Toi !



Les droits de l'enfant sont inscrits dans la Convention Internationale relative aux Droits de l'Enfant, qui existe depuis une vingtaine d'années. Les droits de l'enfant ne peuvent pas rester lettre morte. Ils doivent se concrétiser en action. C'est là la mission du gouvernement. Mais nous pouvons également agir. Nous pouvons défendre nos propres droits, mais aussi ceux des autres ici et à l'étranger. Si nous coopérons tous.les ensemble, nos droits seront moins bafoués.

Nous !





CHAQUE ENFANT A LE DROIT D'AVOIR SA PROPRE OPINION ET DE PARTICIPER



Moi !

J'ai un avis sur ce qui se passe autour de moi et sur les choses que j'entends et vois. J'apprécie certaines choses, j'en déteste d'autres. Je préfère aller à la plage que dans la forêt. J'aime ou je n'aime pas surveiller ma petite sœur et mon petit frère. J'estime que la communauté LGBT devrait avoir le droit de se marier. Je suis contre, ou justement pour, la consommation de viande. Je peux exprimer mon avis. Je peux faire savoir aux autres ce que je pense de quelque chose. Ils.elles doivent même me demander mon avis sur tout ce qui me concerne et le prendre en compte.



Toi !

Toi aussi, tu as le droit d'avoir une opinion et de participer. C'est ton droit d'être en désaccord avec moi, tes parents ou même le prêtre, l'imam ou le rabbin dans ta religion. Si tes parents divorcent, tu as le droit de dire ce que tu en penses. Cela signifie que le.ja juge doit également discuter avec toi, t'écouter et tenir compte de ton avis. Tu préfères par exemple aller habiter avec ton papa. Attention : ce droit ne signifie pas que tu dois obtenir toujours ce que tu désires.

Ton droit à exprimer ton opinion connaît cependant des limites. Ce droit peut être interdit s'il implique un danger pour la sécurité, la santé ou la liberté d'autrui. Il est par exemple interdit d'inciter à des actes racistes. Tu ne peux pas non plus porter préjudice à la réputation de quelqu'un en racontant des choses fausses sur lui.elle.

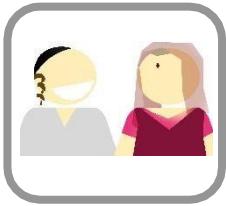


Nous !

Nous pouvons nous assurer que personne n'est harcelé.e ou ridiculisé.e en raison de son opinion. Nous pouvons également nous assurer que personne ne sera arrêté.e pour avoir simplement exprimé ce qu'il.elle pense.

Si une personne est jetée en prison en raison de ses opinions, nous pouvons par exemple écrire une lettre au gouvernement pour exprimer notre indignation. Il existe plusieurs modèles de lettre sur le site d'Amnesty International.





CHAQUE ENFANT A LE DROIT D'AVOIR SA PROPRE RELIGION ET CULTURE



Moi !

J'ai le droit d'avoir mes propres convictions. Je peux croire en la vie après la mort par exemple. Je peux aussi choisir de ne croire en rien du tout. J'ai le droit d'avoir ma propre religion. Si je veux prier ou être baptisé.e, les autres ne peuvent pas m'en empêcher. Mes parents peuvent me guider. Ils peuvent m'éduquer selon leur conviction religieuse. Cependant, je peux douter de leur croyance et avoir un autre avis sur le sujet. À mesure que je grandis, mes parents doivent me laisser la liberté de suivre ma propre religion.

J'ai aussi le droit à la culture. Je peux parler la langue que je veux. Je peux porter les vêtements que je veux. Je dois avoir la possibilité de lire des livres, de regarder des films, d'aller au théâtre, si j'en ai envie.



Toi !

Toi aussi, tu as le droit d'avoir ta propre religion et culture. Si tu es musulman.e, tu peux participer au ramadan. Tu peux même décider d'aller prier dans une mosquée.

Chaque culture a ses propres célébrations. Chez nous, on fête Noël. En Amérique, on fête Thanksgiving. En Afrique, les mariages sont totalement différents de ceux de chez nous. Perpétuer des traditions, célébrer des fêtes culturelles fait aussi partie de mes droits.



Nous !

Nous pouvons également favoriser le droit des autres enfants à avoir leur propre religion et culture. Nous pouvons ainsi nous assurer que les enfants qui n'ont pas la même langue ou religion que nous ne soient pas exclu.e.s. Nous ne devons pas les dévaloriser s'ils.elles aiment des musiques différentes, s'ils.elles portent des vêtements différents ou s'ils.elles ont des autres habitudes que nous.





CHAQUE ENFANT A LE DROIT À DE LA NOURRITURE SAINE, À DE L'EAU, À DES VÊTEMENTS ET À UN ABRI



Moi !

Si je ne mange pas et ne bois pas, je meurs. Boire et manger font partie de mes droits. J'ai tout autant besoin de vêtements et d'un abri. Mes parents doivent s'assurer que je bénéficie de tout ça. Certains parents ne peuvent pas s'en charger par manque d'argent ou pour une autre raison. Le gouvernement doit alors intervenir, en leur donnant soit de l'argent ou en leur attribuant une aide. Les pays qui sont trop pauvres pour agir doivent eux-mêmes être assistés par les pays plus riches. La Belgique et les Pays-Bas font partie de ces pays riches.



Toi !

Toi aussi, tu bénéficies de ce droit. En Belgique, peu ou pas du tout d'enfants sont véritablement à la rue, contrairement à beaucoup d'autres pays. Tu fais peut-être partie des 100 millions d'enfants qui vivent dans les rues. Tu ne peux pas aller à l'école et tu cours constamment un danger. Tu dois voler pour pouvoir survivre, ou même te prostituer. Personne ne te protège.

Si tu vis dans une région aride, ton droit à l'eau est peut-être inexistant. L'eau est peut-être parfois non potable. Parfois, il faut payer plus cher qu'on ne peut se le permettre. Dans de nombreux endroits sur terre, l'eau devient rare. Il faut puiser de plus en plus sous terre pour accéder à l'eau. Tu fais peut-être partie des nombreux enfants dans le monde à souffrir de la faim. Ce problème survient également en Belgique. Mais survient encore plus fréquemment dans les pays du Sud. Tu ne souffres peut-être pas de la faim à proprement dit, mais tu manques sûrement de nutriments ou de vitamines. La malnutrition peut entraîner des séquelles sur ta santé.



Nous !

Nous pouvons aussi favoriser le droit de chaque enfant à avoir de la nourriture saine, de l'eau, des vêtements et un abri. Nous pouvons agir en soutenant par exemple des organisations telles que Médecins Sans Frontières, Plan International, KIYO, Broederlijk Delen, Unicef qui s'engagent à faire valoir les droits de l'enfant.





CHAQUE ENFANT A LE DROIT DE SE RÉUNIR AVEC D'AUTRES



Moi !

J'ai le droit de rejoindre un club : le Patro ou les Scouts par exemple, une équipe de football ou même un ciné-club. Je peux aussi fonder mon propre groupe. C'est chouette de se réunir avec d'autres, de s'amuser et d'apprendre à s'entendre avec eux.elles. Je me fais de nouvelles rencontres et je ne me retrouve donc plus seul.e. Dans ces groupes, j'apprends à résoudre des conflits. Ca me rend heureux.se d'appartenir à un groupe. J'apprends à coopérer avec les autres. C'est très important. C'est l'un de mes droits. Toutefois, si mes parents estiment que certain.e.s de mes ami.e.s ont une mauvaise influence sur moi, ils peuvent m'interdire de les rejoindre, car ils veulent me protéger.



Toi !

Toi aussi, tu as le droit de te réunir avec d'autres. Et ce, même si tu décides de mener une manifestation. Pour des raisons bien spécifiques, on peut t'interdire de te réunir avec d'autres. Si tu as une maladie très contagieuse par exemple ou si tes parents pensent que ce n'est pas bon pour toi.

Si tu vis une situation de handicap, les autres doivent s'assurer que tu entretiens tout de même des relations avec autrui : par exemple, en t'assurant un accès à l'école ou au centre culturel avec ton fauteuil roulant.



Nous !

Nous pouvons également nous assurer que les enfants en situation de handicap participent aux activités avec les autres enfants. Nous pouvons aussi inviter les enfants qui vivent dans notre rue ou quartier à venir jouer avec nous.





CHAQUE ENFANT A LE DROIT À LA SÉCURITÉ ET À LA PROTECTION



Moi !

Je suis moins fort.e que les adultes. Je suis vulnérable. C'est pourquoi je dois être davantage protégé.e.

Les enfants sont plus facilement victimes de violences psychologiques ou physiques. Les gouvernements doivent garantir que cela n'arrive pas. Les châtiments corporels sont interdits. Je dois également me sentir en sécurité et protégé.e dans les familles d'accueil, les familles adoptives ou même les institutions. Dans de tels endroits, je dois recevoir les soins auxquels j'ai droit.



Toi !

Toi aussi, tu as le droit de ne pas être tué.e, battu.e, enfermé.e ou de subir une quelconque autre forme de violence. Tu ne dois être ni humilié.e ni menacé.e. Ces droits doivent être inscrits dans la loi.

En tant qu'enfant, tu as besoin qu'on prenne soin de toi. Si on ne prend pas assez soin de toi, tu es alors négligé.e. Un enfant victime de violence, de maltraitance, de négligence, d'exploitation ou d'abus doit être protégé.e par la loi. C'est ton droit. Tu dois également être à l'abri des enlèvements et du trafic d'enfant. Tu ne peux pas te prostituer. Tu ne peux pas être utilisé.e pour de la pornographie. Le gouvernement doit s'assurer que ces comportements sont punis par la loi.

En tant qu'enfant, tu dois également être protégé.e contre les drogues. Celles-ci entravent la croissance et le développement de l'enfant. Tu ne peux pas être impliqué.e dans leur fabrication ou leur vente...



Nous !

Nous pouvons contribuer à garantir la sécurité et la protection des enfants. Par exemple, en ne recourant pas à la violence contre les autres. En manifestant clairement que nous ne sommes pas d'accord avec la violence contre les enfants, la maltraitance des enfants, la prostitution des enfants ou le trafic d'enfants, le trafic de drogue impliquant les enfants...



CHAQUE ENFANT A LE DROIT À L'ENSEIGNEMENT ET À L'INFORMATION



Moi !

Je dois apprendre à lire et écrire. Le gouvernement doit s'en assurer. Il doit veiller à ce que tous les enfants fréquentent l'école primaire et que cette dernière soit gratuite. Il doit inciter les jeunes à l'école secondaire. Dans les pays pauvres, cette situation ne va pas de soi. Le gouvernement doit également s'assurer de ne pas rendre l'accès aux études universitaires ou en haute école trop difficile ou trop coûteux pour moi. Il doit également fournir des informations sur les études que je peux faire (l'option que je peux choisir) et la profession que je peux exercer.



Toi !

Toi aussi, tu as le droit à l'enseignement et à l'information. Le gouvernement doit aider à réduire l'absentéisme scolaire : en faisant appliquer des lois, des contrôles ou en fournissant des informations par exemple. Ainsi, toi, les autres enfants et vos parents comprenez qu'il est très important d'aller à l'école.

Même si tu n'as pas été sage à l'école, les autres ne peuvent pas de faire de mal pour te punir. Les châtiments corporels sont interdits. Tout comme les punitions abusives et dégradantes.

À l'école, tes professeur.e.s doivent te parler des droits de l'enfant. De cette manière, tu apprendras les notions de tolérance, respect et acceptation d'autres cultures. Tu apprendras également que les hommes et les femmes sont égaux et que tu dois respecter la nature.

Le gouvernement doit s'assurer que tu reçois suffisamment d'informations qui sont importantes pour toi (par l'intermédiaire d'une radio pour enfant, un journal de jeunes...) Tu dois être protégé.e contre certaines informations parce que tu n'es pas encore en mesure de les comprendre correctement et que tu peux donc les interpréter de la mauvaise manière.



Nous !

Nous pouvons également agir pour ne pas rendre compliqué l'accès à l'enseignement pour d'autres enfants : par exemple, en ne les intimidant pas. En classe, nous pouvons également veiller à ne pas entraver l'apprentissage des autres : en ne les ennuyant pas, en ne faisant pas trop de bruit, par exemple. Nous pouvons également nous impliquer dans des actions qui visent à la création d'écoles dans les pays moins développés. Mobile School est une organisation qui mène ce genre d'actions.

CHAQUE ENFANT A LE DROIT AU JEU ET AUX LOISIRS



Moi !

En tant qu'enfant, je dois avoir le droit de jouer. J'apprends en jouant. Je fais du sport et je prends l'air frais. Je me fais des ami.e.s et j'apprends à connaître les autres. Le jeu m'aide à me sentir heureux.se Je dois disposer d'espace pour jouer : une aire de jeu ou un terrain de foot, une rue favorisant le jeu. Je dois aussi avoir la possibilité de participer à des activités : m'inscrire à un camp sportif, aller voir un film ou faire la visite d'un musée...



Toi !

Tu ne peux peut-être pas jouer dans la rue parce tu n'y es pas en sécurité. Ou alors parce que tu dois tellement travailler que tu n'as pas le temps. Quelques enfants doivent travailler toute la journée dans des usines, ou sont utilisé.e.s comme esclaves.

Si tu vas à l'école, tu as aussi le droit à des vacances et du temps libre. Après être rentré de l'école et après avoir fait tes devoirs, tu dois pouvoir te détendre. Le temps libre n'est pas un luxe. C'est un droit.



Nous !

Nous pouvons nous assurer que les autres enfants (comme les enfants handicapé.e.s par exemple) ont aussi le droit de jouer. Toutefois, avec notre classe ou notre famille, nous pouvons aussi faire en sorte de n'acheter aucun vêtement ni autre produit impliquant le travail d'un enfant qui n'aurait pas le droit au jeu et aux loisirs.



CHAQUE ENFANT A LE DROIT AUX SOINS



Moi !

En tant qu'enfant, je peux prendre soin de moi, mais cela ne suffit pas. Les autres doivent également s'occuper de moi. Quelqu'un doit s'assurer que je reçois tout ce qui me revient de droit (nourriture, boisson, éducation, loisirs...). Ce « quelqu'un » doit être mes parents de préférence. Ils ont le devoir de prendre soin de moi. On ne peut pas m'enlever à mes parents. Toutefois, s'ils ne sont plus là pour moi, quelqu'un d'autre doit endosser leur rôle. Si mes parents éprouvent des difficultés à s'occuper de moi, alors le gouvernement doit les aider : en leur proposant une garde d'enfant où je peux aller si papa et maman travaillent par exemple...



Toi !

Si tu es malade, tu as le droit à un médecin et à des soins. Le gouvernement doit s'assurer que ce droit est respecté. Il doit également faire en sorte que tu ne tombes pas malade ou que tu meures. Il peut le faire de plusieurs manières. Tout d'abord, il peut s'assurer qu'il y a assez de nourriture, que l'eau n'est pas polluée, qu'aucune substance dangereuse ne soit rejetée dans l'environnement, que tu es vacciné.e contre les maladies dangereuses. Ensuite, il peut également octroyer des soins dignes de ce nom aux mères qui sont enceintes ou qui viennent d'accoucher. Enfin, il peut fournir des informations aux parents sur la façon de bien éduquer un enfant.



Nous !

Nous pouvons également agir : en soutenant par exemple les organisations qui prennent soin des enfants des rues ou qui se sont enfui.e.s. Nous pouvons également nous assurer que notre pays, riche, aide suffisamment les pays pauvres à prendre soin des enfants qui y vivent.



CHAQUE ENFANT A LE DROIT D'AVOIR UN NOM ET UNE NATIONALITÉ



Moi !

Mon nom et ma nationalité signifient que j'existe. Je suis quelqu'un. Pour les personnes qui m'entourent, mais aussi pour la loi. Lorsque je suis né.e, mes parents ont été m'enregistrer à la commune. Ils ont déclaré ma naissance. La commune a donc inscrit mon nom dans la liste des habitants de mon pays. Cette démarche me permet d'avoir un nom et une nationalité.



Toi !

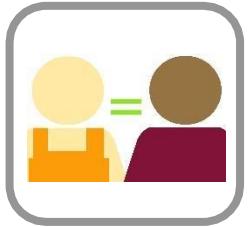
Toi aussi, tu as le droit d'avoir un nom et une nationalité, peu importe où tu vis ou qui sont tes parents. Ces deux caractéristiques t'aident également à concrétiser tes autres droits. Si ta naissance est déclarée, tu peux aller à l'école, tu peux te faire vacciner. Et si c'est nécessaire, tu pourras même être défendu.e devant un.e juge.



Nous !

Plan International et Unicef s'efforcent de faire en sorte que tous les enfants qui naissent soient également déclaré.e.s. Nous pouvons soutenir ces organisations.





CHAQUE ENFANT A LE DROIT À UN TRAITEMENT ÉGAL



Moi !

La discrimination signifie que tu es traité.e de manière inégale parce que tu es différent.e : parce que tu es d'une autre couleur de peau, parce que tu as une autre religion ou une autre langue.

On ne peut pas m'empêcher d'aller dans la piscine parce que j'ai une autre couleur de peau. Le.la professeur.e ne peut pas m'accorder moins d'importance parce que je suis pauvre. On ne peut pas m'empêcher d'aider à nettoyer la table parce que je suis un garçon.



Toi !

Si tu es une fille, tu dois apprendre la même chose que les garçons. Et une école ne peut pas te refuser parce que tu viens d'un autre pays. Si tes parents ne parlent pas le néerlandais, ton professeur à l'école doit t'accorder une attention particulière pour le néerlandais afin que tu n'apprennes pas moins bien que les autres. Il est donc possible de pratiquer des traitements différents si cela signifie qu'une personne agit pour les enfants qui éprouvent des difficultés pour l'une ou l'autre raison.



Nous !

Nous pouvons nous assurer de ne traiter personne de manière inégale. Une personne plus mince ou plus grosse dans notre groupe a tout autant le droit de participer à un jeu. Nous pouvons aller à l'académie de musique ou dans un club de sport avec une personne qui a une religion différente de la nôtre. Il existe plein d'autres exemples. Si nous constatons que quelqu'un est exclu.e ou moins bien traité.e, et ce seulement parce qu'il.elle est différent.e, nous pouvons dire que nous ne sommes d'accord.





CHAQUE ENFANT A LE DROIT D'ÊTRE PROTÉGÉ.E CONTRE L'EXPLOITATION



Moi !

Partir chaque jour au travail et ne pas aller à l'école est bien évidemment interdit pour moi. Cela ne signifie pas pour autant que je ne dois absolument pas travailler. Au contraire, je peux me faire un peu d'argent de poche. Dans ce cas, je dois être protégé.e. Je ne peux pas travailler dans de mauvaises conditions et je dois gagner un salaire décent. Je ne peux pas être maltraité.e. Si je dois faire une tâche pour maman et papa, mes droits ne sont pas violés, tant que j'ai assez de temps pour me détendre et jouer.



Toi !

Tu ne peux pas être utilisé.e comme esclave dans la maison. Tu ne dois pas être obligé.e de travailler sans salaire ou pour un salaire de misère. Aucun enfant ne peut être enlevé.e ou se prostituer. Tu ne dois pas être soumis.e à une trop forte pression pour pratiquer un sport si cela signifie que tu ne te détends plus suffisamment.

Pour assurer ta protection contre l'exploitation, l'état doit rédiger des lois. Il doit par exemple fixer un âge minimum et un nombre d'heures maximum par jour pour pratiquer certaines choses. C'est pourquoi même les enfants stars (c'est-à-dire ceux.celles qui sont connu.e.s comme acteur.trice, chanteur.se...) ne peuvent pas se produire constamment.



Nous !

Nous pouvons nous assurer que les enfants ne sont pas exploité.e.s. Papa et maman peuvent par exemple acheter des chaussures dont la fabrication n'a pas impliqué le travail d'un enfant. Ils peuvent également participer à des actions et campagnes d'organisations qui militent contre le travail des enfants ou la prostitution des enfants.





CHAQUE ENFANT A LE DROIT À LA VIE PRIVÉE



Moi !

Si je préfère ne pas raconter certaines choses avec les autres, c'est mon droit, ma vie privée. Personne à l'école ne peut savoir ce qu'il se passe à la maison par exemple. Si je veux confier quelque chose à mon.ma professeur.e, il.elle ne pourra pas l'ébruiter. Je ne veux également pas que quelqu'un me voie nu.e. C'est ma vie privée.

J'ai le droit à une vie privée. À moins que je n'en donne l'autorisation, personne, y compris mes parents et mes professeurs, ne peut lire les lettres que je reçois ou que j'écris. Sauf s'ils.elles ont une raison valable de les lire : ils.elles veulent par exemple éviter que quelque chose de grave m'arrive.

Parfois, l'école ou des personnes comme le médecin détiennent des informations sur moi. J'ai alors le droit de savoir quelles sont ces informations et pourquoi elles sont conservées.



Toi !

Toi aussi, tu as le droit à la vie privée. Si ta maman ou ton papa est une personne connue (un.e ministre par exemple), des magazines pourraient avoir envie d'écrire sur toi aussi. Ils le peuvent seulement si tu leur donnes ton accord. Tu dois également être protégé.e contre les rumeurs. Les médias (journaux, magazines, télévision) ou personnes ne peuvent pas raconter des choses sur toi qui te portent préjudice ou qui sont fausses.



Nous !

Nous pouvons protéger la vie privée de chacun.e. Par exemple, en ne lisant pas le journal intime ou les lettres de quelqu'un si il.elle ne nous a pas donné l'autorisation. Si nous remarquons qu'une personne viole la vie privée de l'un.e de nos camarades de classe, nous pouvons indiquer clairement que nous ne sommes pas d'accord.





CHAQUE ENFANT A LE DROIT D'ÊTRE AVEC SA PROPRE FAMILLE



Moi !

J'ai le droit d'être avec mes parents. Personne ne peut me forcer de vivre séparé.e d'eux, sauf si évidemment cela se fait pour mon bien. On peut m'enlever à eux si je suis maltraité.e ou négligé.e. Si mes parents divorcent et ne vivent plus ensemble, le.ja juge doit parfois décider où je vais habiter. Il.elle doit alors m'écouter et prendre mon avis en compte. Cependant le.ja juge doit choisir l'option la plus bénéfique pour moi.

Mes parents ont le devoir de prendre soin de moi. Ils doivent m'éduquer comme ils l'entendent, sans violer mes droits d'enfant évidemment.



Toi !

Toi aussi, tu as le droit de vivre avec tes parents. Mais si les autorités craignent que tu ne coures un danger en étant chez tes parents, elles peuvent décider de te placer en famille d'accueil ou autre. Si l'un de tes parents est en prison ou vit dans un autre pays, alors tu dois être autorisé.e à entretenir des contacts avec lui. Si tes parents vivent dans un autre pays, tu dois être autorisé.e à aller habiter avec eux sauf s'il y a une bonne raison que ce ne soit pas le cas (si tu as une maladie contagieuse par exemple.)



Nous !

Si nous connaissons des enfants qui ne peuvent pas voir leurs parents, nous pouvons nous assurer qu'ils.elles ne subissent pas d'humiliation. Ils.elles éprouvent peut-être de la tristesse et nous pouvons les aider en les réconfortant.





CHAQUE ENFANT A LE DROIT D'ACCÉDER AUX SOINS EN CAS DE SITUATION DE HANDICAP OU DE MALADIE



Moi !

Si je suis malade ou en situation de handicap, j'ai le droit d'accéder aux soins. Dans ce cas, il arrive que les mêmes règles ne s'appliquent pas à moi afin de compenser mon handicap. Par exemple, si je vois mal, je dois m'asseoir à l'avant de la classe. Si je suis en fauteuil roulant, je ne dois pas aider dans le jardin etc. C'est logique.



Toi !

Même tu es en situation de handicap, tu as quand même le droit d'avoir une belle vie. Parfois, tu as besoin d'une aide supplémentaire. C'est ton droit afin de mener une vie véritable. Tu as le droit d'avoir une assistance pour être indépendant et pour participer à toutes sortes d'activités avec les autres. Les autorités doivent t'aider de la meilleure manière possible. Elles doivent s'assurer que les enfants malades ou en situation de handicap reçoivent ce qui leur revient de droit. Qu'ils elles puissent eux elles aussi se construire dans ce qu'ils elles savent faire. Ils elles ont droit à une éducation adaptée et à la revalidation. Du moins s'ils elles en ont besoin



Nous !

Nous aussi, nous pouvons agir. Il existe encore trop d'enfants sur terre qui tombent malades ou meurent à la naissance. En effet, dans certains pays, le gouvernement n'a pas assez d'argent pour garantir de l'eau potable et de la nourriture en suffisance pour tout le monde, ou même assurer que les enfants naissent et grandissent dans des conditions décentes. Nous pouvons soutenir les organisations qui y veillent. Et nous pouvons faire savoir au gouvernement de notre pays qu'un pays riche comme le nôtre doit aider les pays pauvres à fournir des soins de santé par exemple. Les pays riches doivent aussi partager des informations sur les médicaments et la revalidation. Ou construire des hôpitaux...





CHAQUE ENFANT A LE DROIT D'ÊTRE PROTÉGÉ.E CONTRE L'EMPRISONNEMENT ILLÉGAL



Moi !

En tant qu'enfant, je ne peux pas être enfermé.e sans raison sérieuse. Si j'ai mal agi, je dois comparaître devant le.ja juge qui décidera de mon sort. Je ne dois me retrouver en prison que pour un cas grave. La sentence doit être aussi courte que possible.



Toi !

Si tu te retrouves tout de même en prison, tu ne peux pas cohabiter avec des adultes. Tu dois pouvoir être dans une prison adaptée aux enfants. Même si tu as commis un crime grave, on doit te traiter avec respect. Tu gardes ton droit à une nourriture saine, à la sécurité et la protection, aux soins, à l'enseignement... Tu as le droit de recevoir de la visite de tes parents et de ta famille. Tu peux écrire des lettres. Tu as également le droit à un.e avocat.e qui te conseille et te défend devant le.ja juge. Tu ne peux en aucun cas être condamné.e à la perpétuité ou à la mort.



Nous !

Plusieurs organisations luttent contre la peine de mort des enfants ou contre la détention de mineur.e.s dans des centres d'accueil pour demandeurs d'asile. Nous pouvons agir au côté de ces organisations.





CHAQUE ENFANT A LE DROIT D'ÊTRE PROTÉGÉ.E CONTRE LA GUERRE



Moi !

Chaque pays doit éviter de faire la guerre. Si un quelconque problème survient avec un autre pays, ils doivent le résoudre de manière pacifique. Toutefois, la situation dégringole parfois et la guerre est alors inévitable. Dans ce cas, les enfants doivent être protégé.e.s.

Si j'ai moins de 15 ans, je ne peux absolument pas être enrôlé.e en tant qu'enfant soldat. De nombreux pays, tels que la Belgique ou les Pays-Bas, l'ont même interdit en dessous de l'âge de 18 ans. Je ne peux pas devenir soldat si je suis encore un.e enfant. En temps de guerre, je ne peux pas non plus faire un travail (comme transmettre des messages du camp ennemi).



Tu ne peux pas être une victime de la guerre. Tu ne peux pas mourir ou être blessé.e en raison des balles ou des bombes. Tu ne peux pas manquer de nourriture ou d'eau à cause de la guerre. Tu ne peux pas mourir de faim ou d'une maladie. Tu ne peux pas être malade à la naissance parce que ta mère a manqué de nourriture, ou parce qu'elle a été empoisonnée par des armes chimiques.

Toi !



Nous !

Nous pouvons faire savoir que nous ne voulons pas de guerre. Et que s'il y en a tout de même une, tout doit être entrepris pour que les enfants n'en soient pas victimes. Nous pouvons soutenir les organisations qui se soucient de ces problématiques, qui accueillent des enfants en temps de guerre, dans un camp de réfugiés par exemple, ou qui aident les enfants qui ont été enrôlé.e.s en tant que soldat.





CHAQUE ENFANT A LE DROIT D'ÊTRE PROTÉGÉ.E EN CAS D'ADOPTION



Moi !

Si des parents ne s'occupent pas de leur enfant, ils peuvent le faire adopter.

En tant qu'enfant, je ne choisis pas d'être adopté.e. C'est la décision de mes parents ou de la personne qui s'occupe de moi lorsque je n'ai plus de parents. Lors de l'adoption, la première chose à prendre en compte est ce qui est bon pour moi, et non pas ce que désirent mes futurs parents, par exemple.



Toi !

Si tu es adopté.e, tes nouveaux parents doivent être capables de prendre soin de toi. Tu ne dois pas donner ton autorisation pour l'adoption, mais tu seras quand même écouté.e. Plus tu grandiras, plus on tiendra compte de tes avis. Lors de l'adoption, il est indispensable qu'on prenne les décisions qui t'avantage le plus.



Nous !

Nous pouvons traité.e.s les enfants adopté.e.s avec autant de respect que les autres. Nous pouvons également les écouter s'ils.elles rencontrent des problèmes dans leur propre vie, avec leurs nouveaux parents ou s'ils.elles se sentent mal parce qu'ils.elles ne connaissent/ne voient pas leurs véritables parents.

